

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E 2 0 SEP. 2024



EXTRAIT DU REGISTRE ARRIVÉE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Eure

COMMUNE de THIBERVILLE

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 19

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 19

Dont pouvoirs : 4

Date de la convocation : 10/09/2024

Date d'affichage : 19/09/2024

L'an deux mil vingt quatre, le dix sept septembre, à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de THIBERVILLE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Guy PARIS**.

Étaient présents : M. Guy PARIS, M. Michel BREQUIGNY, Mme Marie-Françoise LARROUELLE, M. José VAREA NAVARRO, Mme Hélène RICHARD LECUYER, M. Christian BEAUDOIN, M. Philippe AMPOULIE, Mme Denise GONTHIER, Mme Isabelle BUCAILLE, M. Régis HONORÉ, M. Stéphane GAMBIER, Mme Virginie THIERRY, Mme Sandrine HUSSON, Mme Delphine HUBLIN-PARIS, Mme Véronique CAREL.

Étaient absents excusés : M. Bruno THOUROUDE, M. Yann VILLEROY, Mme Aurélie BLONDEL, M. Didier LANGEARD.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : M. Bruno THOUROUDE en faveur de M. Régis HONORÉ, M. Yann VILLEROY en faveur de M. José VAREA NAVARRO, Mme Aurélie BLONDEL en faveur de M. Stéphane GAMBIER, M. Didier LANGEARD en faveur de Mme Véronique CAREL.

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 15

Secrétaire : Mme Hélène RICHARD LECUYER.

OBJET : Participation aux frais de fonctionnement des écoles : demande de remise gracieuse commune de la Chapelle-Hareng

Monsieur le Maire rappelle au conseil que, par délibération en date du 23 novembre 2021, la commune de Thiberville et la commune de la Chapelle-Hareng ont conclu une convention pour l'organisation scolaire sur les communes de Thiberville-La Chapelle Hareng.

Cette convention prévoit le versement par La Chapelle-Hareng d'une participation aux frais de fonctionnement de 1 200€ / élève de maternelle et de 500€ / élève de primaire.

Treize enfants de la Chapelle-Hareng ont été scolarisés au titre de l'année scolaire 2023-2024 : 5 maternelles et 8 primaires.

Considérant les difficultés budgétaires qui pèsent sur les petites communes et vu l'augmentation des enfants en âge d'être scolarisés, la commune de la Chapelle-Hareng sollicite une remise gracieuse sur sa participation aux frais de fonctionnement à hauteur de 900 €.

Monsieur le Maire ajoute que la commune de Thiberville a perçu 12 655,87 € au titre de la dotation pour l'abaissement de l'âge de l'instruction obligatoire à trois ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, (par 19 voix Pour) décide d'accorder 900 € de remise gracieuse exceptionnelle à la commune de la Chapelle-Hareng.

Certifiés exécutoires après transmission à la Préfecture de EVREUX et publication par voie d'affichage le 19/09/2024

Pour extrait certifié conforme
Le secrétaire de séance, Mme
Hélène RICHARD LECUYER.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, M. Guy PARIS

